



Article 1 : Organisation

L'organisation des Championnats d'Indre-et-Loire jeunes est placée sous la direction de M. Michel KRAUSS, Président du CDJE37, M. Nicolas CHADER Responsable des Jeunes 37, M. François LE GUILLOU pour l'Echiquier Tourangeau et M. Michel AUFFRAY pour l'Echiquier Corpopétrussien.

Article 2 : Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles du 93^{ème} Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) et qui sont entrées en application au 1er janvier 2023.

L'article A5 s'appliquera lors du tournoi (placement incorrect des pièces sur l'échiquier, placement incorrect de l'échiquier, achèvement d'un coup illégal).

- article 5 Un arbitre qui voit une violation de l'article 7.5 doit intervenir, sans attendre la demande du joueur.
- article 5.5 En cadence rapide, l'arbitre signale le tombé du drapeau, s'il le constate.
- coups illégaux : un coup illégal est achevé une fois que le joueur a appuyé sur la pendule.

Annexe A5.2 du jeu rapide

- utiliser les 2 mains pour effectuer une prise, une promotion, le roque est un coup illégal, articles 4.1 et 7.5.4
- si le joueur a déplacé un pion sur la rangée la plus éloignée, appuyé sur la pendule, mais n'a pas remplacé le pion par une nouvelle pièce, le coup est illégal : article 7.5.2
- prendre le roi de l'adversaire est un coup illégal, article 1.4.1
- déclencher la pendule de l'adversaire sans jouer de coup est un coup illégal article 7.5.3

Article 3 : Appariements

Les appariements se font au Système Suisse à l'aide de la dernière base pour papi. Si le nombre de joueurs ne permet pas un système suisse, un toutes rondes sera organisé.

Sont appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs affiliés à la FFE (licence A ou licence B) et ayant confirmé leur inscription lors du pointage.

Article 4 : Tournois

Les championnats se déroulent en 2 journées :

1) L'Echiquier Tourangeau accueille le samedi 2 décembre 2023 les catégories U8M et U10M

- La cadence est de 2 x 15 min + 5 sec par coup pour toute la partie.
- L'arbitrage des championnats est confié à Julie COLIN AFO1, J65080
- Le championnat U08 Mixte est homologué FFE avec le n° 60788
- Le championnat U10 Mixte est homologué FFE avec le n° 60789

2) L'Echiquier Corpopétrussien accueille le dimanche 3 décembre 2023 les catégories U12M, U14M et U16M

- La cadence est de 2 x 25 min + 10 sec par coup pour toute la partie.
- L'arbitrage des championnats est confié à Julie COLIN AFO1, J65080

- Le championnat U12 Mixte est homologué FIDE avec le n°60795
- Le championnat U14 Mixte est homologué FIDE avec le n°60796
- Le championnat U16 Mixte est homologué FIDE avec le n°60797

Article 5 : Horaires

Clôture des inscriptions : mercredi 29 novembre à 23h59. Le championnat se déroule en 5 rondes.

Pour les U8 et U10 à Tours le samedi 2 décembre 2023, le pointage s'effectuera de 13h à 13h45. La 1^{ère} ronde est à 14h . Les rondes suivantes s'enchaîneront dans un délai de 5 min après la fin de la dernière partie.

Pour les U12 , U14 , U16 à Saint-Pierre le dimanche 3 décembre 2023, le pointage s'effectuera de 8h45 à 9h30. La 1^{ère} ronde débutera à 10h.

Horaire des rondes suivantes :

R2 : 11h15 R3 : 13h15 R4 : 14h30 R5 : 15h45

Proclamation des résultats vers 17h00

Article 6 : Classement et qualification

Deux classements sont réalisés, un classement mixte comprenant tous les joueurs et joueuses et un classement féminin comprenant uniquement les joueuses.

Le classement est réalisé selon le système de départage suivant :

- 1) le buchholz tronqué,
- 2) le cumulatif

Le classement de la grille américaine sera celui pris en compte pour l'attribution des titres. Aucun blitz de départage ne sera organisé en cas d'égalité.

Sont qualifiés aux championnats régionaux les 3 premiers joueurs de chaque catégorie d'âge (mixte et féminin), ainsi que tous les joueurs et joueuses ayant marqué la moitié des points plus un demi-point (soit 3 points).

Article 7 : Application des coups illégaux dans le tournoi

Le joueur achevant un coup illégal se voit attribuer une pénalité de 1 min à la pendule (rajoutées au temps de son adversaire).
Pour les **U08 et U10** : Après le 3^{ème} coup illégal achevé dans la partie et constaté par l'arbitre, celle-ci sera définitivement perdue.

Pour les **U12 U14 et U16** : Après le 2^{ème} coup illégal achevé dans la partie et constaté par l'arbitre, celle-ci sera définitivement perdue.

Article 8 : Comportement des joueurs

A l'issue de chaque rencontre, les joueurs

- remettront les pièces en place sur l'échiquier puis
- annonceront **ensemble** le résultat à l'arbitre référent de leur tournoi.

- Les téléphones portables doivent demeurer éteints ; tout son émis par un téléphone entraîne la perte de la partie.

- Si quelqu'un observe une irrégularité, il peut uniquement en informer l'arbitre (Article 12.7). Les joueurs d'autres parties ne doivent ni parler ni n'intervenir d'aucune façon dans une partie.

Les spectateurs ne sont pas autorisés à entrer dans les salles de jeu. L'arbitre expulsera les contrevenants de la salle de jeu. Tout joueur qui a terminé sa partie devient spectateur et il est souhaitable qu'il ne reste pas debout autour d'une partie en cours.

- Entre chaque ronde, les joueurs utiliseront les gels hydroalcooliques mis à disposition pour se désinfecter les mains.

Article 9 : Protocole sanitaire

S'il y a un protocole sanitaire en vigueur alors il s'appliquera sur toute la durée des compétitions pour les organisateurs, les joueurs et les accompagnants.

Fait à

L'arbitre Principal

Le Président du CDJE37